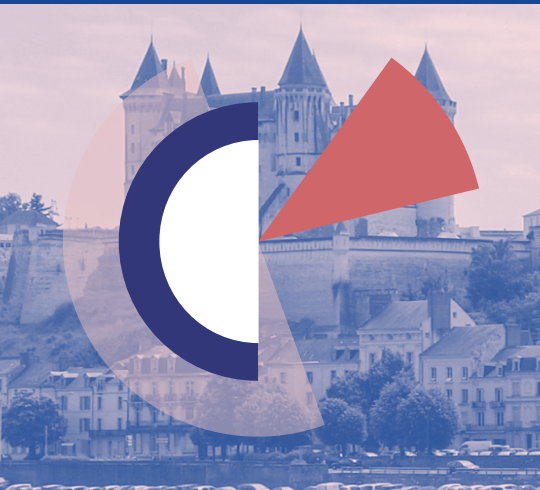


La Flèche, un arrondissement rural structuré autour de quatre pôles d'emploi internes

Insee Analyses Pays de la Loire • n° 154 • Février 2026



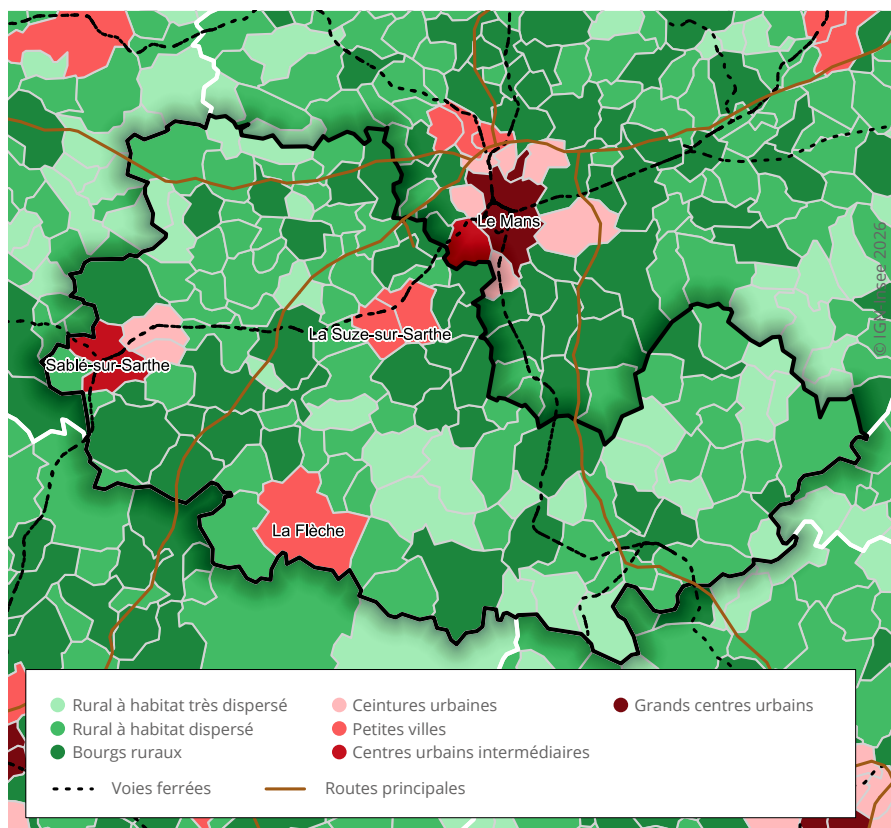
L'arrondissement de La Flèche est l'un des trois arrondissements de la Sarthe. Il compte 148 400 habitants en 2023. Il est essentiellement composé de communes rurales, surtout des bourgs ruraux, et moins dépendant de pôles d'emploi extérieurs que l'arrondissement voisin de Mamers. Sa population diminue de 560 habitants par an, même si cette évolution globale est contrastée entre les communes de l'arrondissement. Selon les projections, le vieillissement de la population devrait progressivement s'accroître, et le solde migratoire positif ne compenserait pas un solde naturel de plus en plus négatif. La population continuerait ainsi de baisser d'ici 2070.

Situé au sud du département de la Sarthe, à la frontière du Pays manceau et du Maine angevin, l'arrondissement de La Flèche constitue la principale porte d'accès méridionale vers l'agglomération mancelle. Il est l'un des trois arrondissements sarthois avec ceux du Mans et de Mamers ► **pour en savoir plus**. Connu pour abriter le zoo de La Flèche, il est également proche du périmètre des châteaux de la Loire. Ce territoire regroupe 118 communes, allant de Dureil, la plus petite avec 61 habitants, à La Flèche, la plus peuplée et la deuxième ville du département, avec 14 950 habitants. Deux SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) coexistent au sein de l'arrondissement : de taille comparable, ils se distinguent nettement par leurs caractéristiques démographiques et économiques ► **encadré**. Au 1^{er} janvier 2023, l'arrondissement compte 148 400 habitants, soit 4 % de la population régionale. À l'instar de l'arrondissement de Mamers, il constitue un quart de la population départementale.

Un territoire maillé de bourg ruraux

L'arrondissement de La Flèche se caractérise par une forte identité rurale : selon la **grille de densité** européenne, 95 % de ses communes sont classées **rurales**. Des **bourgs ruraux** sont répartis sur l'ensemble du territoire, tels Montval-sur-Loir ou Le Lude ► **figure 1**. Au total,

► 1. Grille communale de densité de l'arrondissement de La Flèche



Source : Insee, Recensement de la population (RP) 2021.

42 % de la population réside dans un bourg rural, une proportion plus élevée que dans l'arrondissement de Mamers (40 %). À l'inverse, un tiers des habitants

vivent dans une commune **rurale à habitat dispersé** ou **rurale à habitat très dispersé**, contre la moitié des habitants de l'arrondissement de Mamers.

Un quart de la population de l'arrondissement habite une commune **urbaine**. Le territoire compte un **centre urbain intermédiaire**, Sablé-sur-Sarthe, entouré de sa **ceinture urbaine**, constituée de Solesmes et de Juigné-sur-Sarthe, ainsi que des **petites villes** telles que La Flèche, La Suze-sur-Sarthe ou Rozé-sur-Sarthe.

La densité de population s'établit à 59 habitants par kilomètre carré (hab/km²), un niveau inférieur à celui de la Sarthe (91 hab/km²) et des Pays de la Loire (121 hab/km²).

Quatre pôles d'emploi internes à l'arrondissement

L'arrondissement de La Flèche comporte quatre pôles d'attractivité (Sablé-sur-Sarthe, La Flèche, Montval-sur-Loir et Le Lude), qui forment le maillage économique local ► **figure 2**. Chacun irradie sur une **aire d'attraction des villes** (AAV) de moins de 50 000 habitants, dont le périmètre se situe presque entièrement à l'intérieur de l'arrondissement. Plus de la moitié des habitants du territoire dépendent de ces quatre pôles d'emploi internes.

Un tiers de la population dépend du pôle d'emploi du Mans, chef-lieu du département, qui rayonne sur une AAV de 370 000 habitants. Enfin, 13 % des habitants vivent dans une commune hors de toute aire d'attraction des villes.

Les déplacements domicile-travail reflètent l'autonomie de l'arrondissement. En effet, 64 % des **actifs occupés** exercent leur activité professionnelle au sein du territoire, contre 55 % de ceux de l'arrondissement voisin de Mamers. Par ailleurs, 29 % des actifs occupés résident et travaillent dans la même commune. Ceux qui travaillent hors de l'arrondissement vont majoritairement dans la commune du Mans.

La population de l'arrondissement de La Flèche perd 560 habitants par an

En 2023, 148 400 habitants résident dans l'arrondissement de La Flèche. Depuis les années 1960, la population de l'arrondissement a augmenté jusqu'à atteindre un pic à 152 400 habitants en 2011. Depuis 10 ans, la population diminue légèrement.

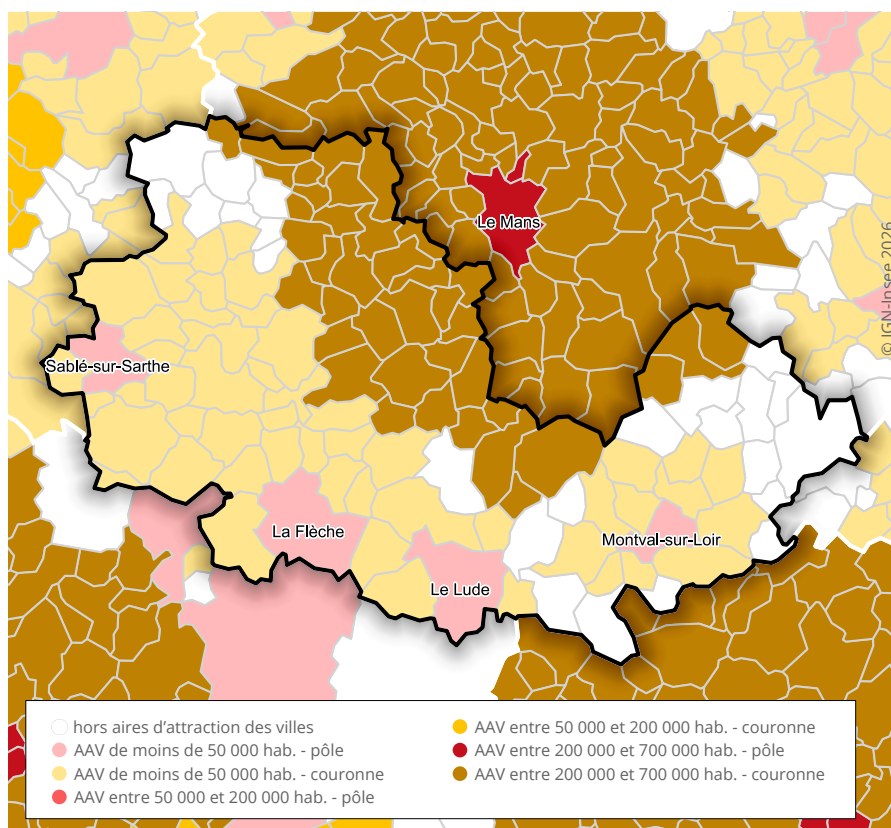
Entre 2016 et 2022, la population diminue de 0,3 % par an en moyenne, tandis que celle du département reste stable. Cette évolution résulte de l'effet conjugué de **soldes naturel** et **migratoire** négatifs (respectivement -0,2 % et -0,1 %) ► **figure 3**. Ainsi, chaque année, l'arrondissement perd

► Encadré - Deux SCoT de taille comparable mais aux profils démographiques et économiques contrastés

À l'est, le SCoT du Pays de la Vallée de la Sarthe regroupe 62 communes (dont Bouessay en Mayenne), et une population de 76 500 habitants en 2023. Il perd des habitants, avec un **solde naturel** nul et un **solde migratoire** négatif. Son tissu économique est marqué par un poids important de l'industrie : trois emplois sur dix sont industriels, soit deux fois plus que la moyenne régionale. Les ouvriers sont nettement surreprésentés au sein de la population active (40 % contre 24 % dans les Pays de la Loire).

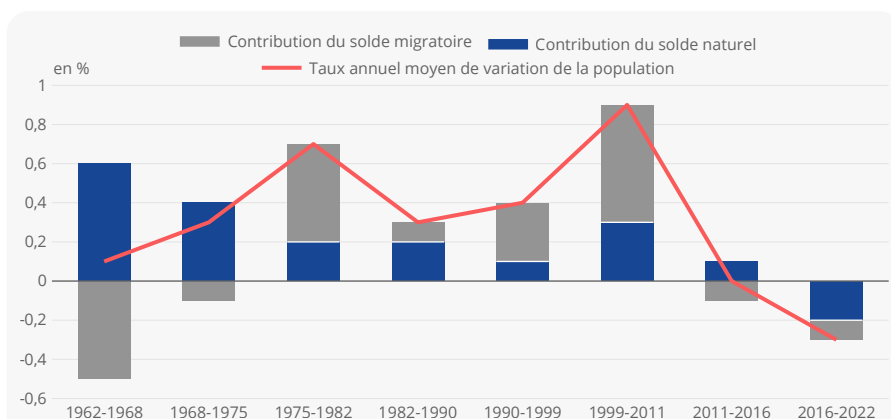
À l'ouest, le SCoT du Pays de la Vallée du Loir se compose de 57 communes et compte 72 600 habitants en 2023. Il présente un profil démographique plus âgé que son voisin : 26 % des habitants ont 65 ans ou plus en 2022, contre 21 % des habitants dans le SCoT voisin. Le nombre d'habitants décline, sous l'effet combiné d'un solde naturel négatif et d'un solde migratoire nul. Son économie repose sur la **sphère présentielle**, qui représente sept emplois sur dix, contre cinq sur dix pour le SCoT du Pays de la Vallée de la Sarthe.

► 2. Aires d'attraction des villes dans l'arrondissement de La Flèche



Source : Insee, RP 2016 et 2017.

► 3. Décomposition de l'évolution de la population de l'arrondissement de La Flèche, due au solde migratoire et au solde naturel, de 1962 à 2022



Lecture : Entre 2016 et 2022, la population de l'arrondissement de La Flèche a diminué de 0,3 % par an en moyenne sous l'effet conjugué de soldes naturel et migratoire négatifs (respectivement -0,2 % et -0,1 %).

Source : Insee, RP de 1962 à 2022.

560 habitants, dont 330 en raison d'un solde naturel déficitaire et 230 liés à un solde migratoire négatif. Ce déficit naturel, différence entre les naissances et les décès, est un phénomène nouveau : le nombre de naissances était supérieur à celui des décès sur toutes les périodes précédentes. Entre 2016 et 2022, 10 200 personnes sont décédées et 8 200 bébés sont nés dans l'arrondissement.

Une évolution de la population contrastée entre les communes de l'arrondissement

Si, dans l'ensemble, l'arrondissement de La Flèche perd des habitants, cette tendance n'est pas uniforme sur le territoire. Certaines communes, notamment proches du Mans comme Guécélard, ou en bordure du Maine-et-Loire comme Notre-Dame-du-Pé, gagnent chaque année des habitants ► **figure 4**. À l'inverse, la population baisse dans les communes situées au centre de l'arrondissement, principalement en raison d'un nombre de départs supérieur à celui des arrivées.

Les nouveaux habitants sont plus jeunes et plus actifs que la population déjà installée. Ainsi, les 25-39 ans représentent 32 % des arrivants contre 18 % de la population résidente, et les actifs occupés 56 % des arrivants, soit 6 points de plus que les résidents. La moitié de ces nouveaux habitants conservent leur emploi en dehors de l'arrondissement. Par ailleurs, ils sont deux fois plus souvent locataires et résident deux fois plus fréquemment en appartement que les habitants installés de longue date.

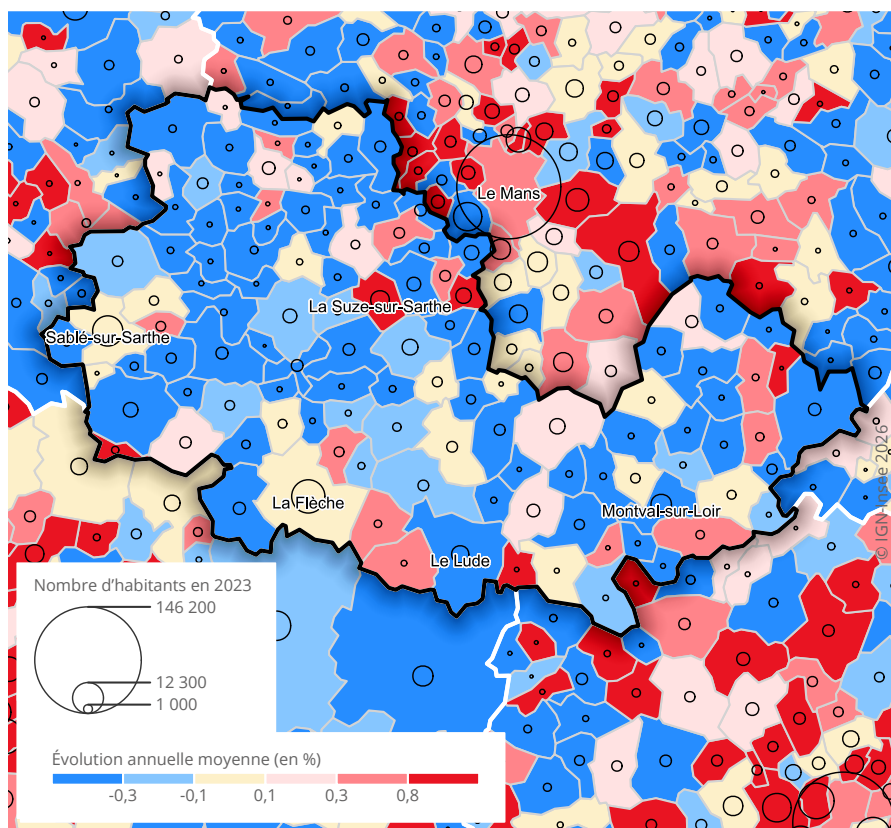
Les départs concernent surtout les jeunes : 38 % des habitants quittant l'arrondissement ont entre 15 et 24 ans. Cette part, trois fois supérieure à celle des jeunes qui y résident, reflète la faible présence d'établissements d'enseignement supérieur sur le territoire.

Le solde migratoire positif ne compenserait pas un solde naturel de plus en plus négatif

D'ici 2070, si les tendances démographiques récentes se poursuivaient (**scénario central**) ► **méthode**, la population de l'arrondissement de La Flèche devrait continuer de diminuer, à un rythme moins soutenu, d'environ 390 habitants par an. L'arrondissement devrait atteindre 129 900 habitants en 2070.

Cette baisse de la population serait essentiellement due à la dégradation du solde naturel. En 2022, le déficit des naissances par rapport aux décès se

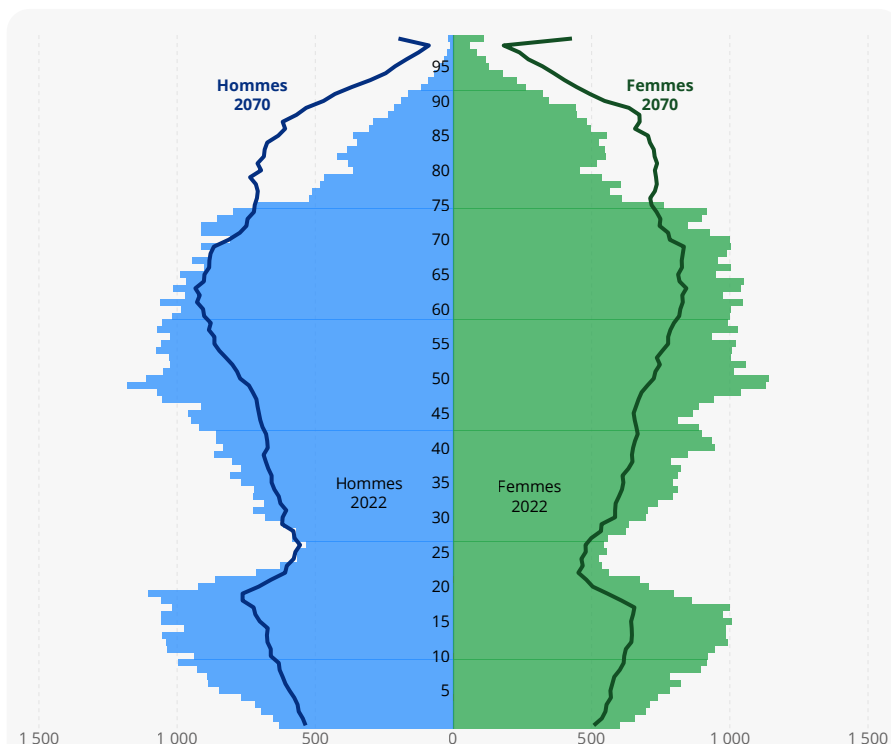
► 4. Population en 2023 et évolution annuelle moyenne de la population entre 2017 et 2023, par commune dans l'arrondissement de La Flèche



Lecture : En 2023, la commune de La Flèche compte 14 950 habitants. Depuis 2017, son nombre d'habitants est stable (0,0 % d'évolution annuelle moyenne).

Source : Insee, RP 2017 et 2023.

► 5. Pyramide des âges des habitants de l'arrondissement de La Flèche en 2022 et en 2070, selon le scénario central



Lecture : En 2022, 459 femmes et 362 hommes de 80 ans résident dans l'arrondissement de La Flèche. En 2070, ils seraient respectivement 729 et 696.

Source : Insee, RP, Omphale 2022, scénario central.

traduit par une perte de 400 habitants. Ce déficit se creuserait jusqu'à atteindre 950 en 2060, avant de se stabiliser à 900 en 2070. À partir de 2030, le solde migratoire de l'arrondissement redeviendrait positif. Les arrivées seraient en baisse, mais les jeunes susceptibles de quitter le territoire beaucoup moins nombreux. À l'horizon 2050, le solde migratoire se stabiliserait autour d'un gain net de 500 habitants par an.

Ces projections démographiques reposent sur des hypothèses qui constituent des scénarios de **projections de population**. Selon le scénario « population haute », l'arrondissement de La Flèche ne perdrait pas d'habitants, et la population se stabiliserait aux alentours de 148 700 habitants. Selon le scénario « population basse », l'arrondissement de La Flèche perdrait 37 500 habitants sur la période, soit environ 780 personnes par an, deux fois plus que selon le scénario central.

Un territoire vieillissant

Dans l'arrondissement de La Flèche, comme dans le reste de la France, le vieillissement de la population devrait s'accroître au cours des prochaines décennies. L'âge moyen de la population, de 43 ans en 2018, atteindrait 49 ans en 2070.

Selon le scénario central, la part des personnes de 65 ans ou plus dans l'arrondissement augmenterait et passerait de 24 % en 2022 (35 200 habitants) à 33 % en 2070 (43 000 habitants) ► **figure 5**. Cette part serait ainsi légèrement supérieure à la moyenne régionale (30 % en 2070). Cette population progresserait rapidement jusqu'en 2040, avant de se stabiliser pendant une quinzaine d'années en raison de la fin de l'arrivée des générations du baby-boom aux âges avancés, puis amorcerait un léger recul jusqu'en 2070. Par ailleurs, le nombre de centenaires serait multiplié par quatre en 50 ans, passant de 130 en 2022 à

630 en 2070, avec toujours une majorité de femmes, environ les deux tiers.

À l'inverse, la part des habitants de moins de 20 ans devrait reculer au fil des décennies. En 2022, ils représentent un habitant sur quatre, mais en 2070, ils ne seraient plus qu'un habitant sur cinq. Sur la période, leur nombre diminuerait de 10 600.

Finalement, si les tendances démographiques récentes se maintenaient, la population des 20 à 64 ans diminuerait de 15 700 habitants en 50 ans, passant d'une présence majoritaire en 2022 à un niveau inférieur à la moitié de la population en 2070. ●

Laura Gallais (Insee)



Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr

► Définitions

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui entrent sur le territoire et le nombre de personnes qui en sortent au cours d'une période.

La **sphère présentielle** désigne l'ensemble des activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

La **grille communale de densité** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense.

La grille communale permet de distinguer deux types de communes : les communes urbaines et les communes rurales.

L'**espace rural** regroupe les communes qui sont situées hors de l'espace urbain, et dont la densité de population constitue un habitat plus ou moins dispersé. L'espace rural inclut ainsi des communes de type « **bourgs ruraux** » à l'instar de Montval-sur-Loir ou Le Lude, des **communes d'habitat dispersé** comme Loir en Vallée ou Bazouges Cré sur Loir et des **communes d'habitat très dispersé** telles que Mansigné ou Luché-Pringé.

L'**espace urbain** regroupe les communes qui concentrent un nombre élevé d'habitants. Elles sont de tailles diverses : des **grands centres urbains** comme Le Mans, des **centres urbains intermédiaires** à l'instar de Sablé-sur-Sarthe, des **ceintures urbaines**, par exemple Solesmes ou Juigné-sur-Sarthe, ou des **petites villes** telles que La Flèche, la Suze-sur-Sarthe ou Rozé-sur-Sarthe. Issue du zonage en aire d'attraction des villes, la notion d'urbain dense correspond au grand centre urbain de la grille communale de densité.

L'**aire d'attraction d'une ville (AAV)** est l'ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi et d'une couronne qui rassemble les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.

Les **actifs occupés** regroupent l'ensemble des personnes qui exercent un emploi, qu'il soit salarié ou non, à temps plein ou partiel, y compris les apprentis, les stagiaires rémunérés, ainsi que les personnes cumulant une activité avec des études, la retraite ou une situation de chômage.

► Méthode

Les **projections de population** sont obtenues en appliquant, d'année en année, des hypothèses d'évolution de la population du territoire d'intérêt. Ces hypothèses ont trait à la fécondité, à l'espérance de vie et aux migrations (flux internes à la France et solde migratoire avec l'étranger). Elles sont appliquées aux valeurs observées initialement sur la zone d'intérêt en 2018. Le **scénario central** décline localement les évolutions nationales basées sur l'observation du passé récent. Le scénario « population haute » fait évoluer ces trois indicateurs à la hausse, tandis que le scénario « population basse » les fait évoluer à la baisse.

Les projections ne doivent pas être assimilées à des prévisions : s'il est impossible de prédire comment évolueront exactement les différentes composantes démographiques dans le futur, il est possible, en se fondant sur des hypothèses, d'en déduire comment la population évoluerait. Mais de multiples facteurs peuvent modifier le devenir démographique de la région (climat, aménagement du territoire, etc.) et ne sont pas intégrés dans ces exercices de projection.

► Pour en savoir plus

- Gallais L., « Mamers, un arrondissement rural tourné vers des pôles d'emploi voisins », Insee Analyses Pays de la Loire n° 153, janvier 2026.
- Barré M., Bauer P., « Populations de référence 2023 – Population ligérienne : une croissance toujours soutenue », Insee Analyses Pays de la Loire n° 152, décembre 2025.
- Fizzala A., Trivière S., « L'augmentation de population freinée par un solde naturel négatif », Insee Flash Pays de la Loire n° 153, avril 2025.
- Barré M., « À l'horizon 2070, une croissance de la population régionale malgré un ralentissement », Insee Flash Pays de la Loire n° 131, novembre 2022.

